

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 52 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 18 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 25 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Des dépêches télégraphiques reçues récemment nous annonçaient que le ministère portugais avait remis sa démission entre les mains du roi. Les renseignements que nous recevons à l'instant, d'une source sûre, nous permettent de faire connaître les causes qui ont motivé la retraite du ministère.

L'ouverture de la nouvelle session des Cortès devait avoir lieu le 2 janvier; le ministère, ayant cru nécessaire l'ajournement de cette séance, avait proposé à la signature du roi un décret qui reculait jusqu'au 17 février la réunion du Parlement.

Dans la journée du 1^{er} janvier, on reçut à Lisbonne de nombreux télégrammes annonçant que la ville de Porto était dans un grand état d'agitation, et que des troubles avaient éclaté dans plusieurs villes de la province du Minho. On était unanime pour attribuer le mécontentement de la population à la nouvelle loi relative aux impôts, et surtout au nouveau mode de perception qu'établissait cette loi; les esprits étaient si exaltés que l'emploi de la force aurait inévitablement amené la guerre civile.

Très-ému par la lecture de ces dépêches, le roi écrivit, dans la soirée du 1^{er} janvier, une lettre au ministre de l'intérieur, pour lui déclarer, qu'en raison des nouvelles alarmantes venues de provinces, le projet d'ajournement des Cortès lui paraissait devoir être abandonné, et qu'il refusait de signer le décret soumis à sa signature. C'est à la suite de cette lettre

que le ministère tout entier a donné sa démission.

M. le duc de Loulé fut immédiatement appelé auprès du roi qui voulut lui confier le soin d'organiser un nouveau cabinet. Malgré les instances du roi, le duc refusa l'honneur de cette mission, en faisant respectueusement observer à Sa Majesté, qu'ayant approuvé et voté les mesures qui amenaient la chute du ministère actuel, il ne pouvait se mettre à la tête d'un cabinet représentant une politique différente.

Sur le refus du duc de Loulé, le marquis da Bandeira a été chargé de l'organisation du nouveau ministère, et il poursuit en ce moment cette tâche avec la plus grande activité; mais on ne pense pas que ce ministère, quelle que soit la valeur des hommes qui le composeront, puisse être autre chose qu'un ministère de transition.

On croit généralement à Lisbonne que, dans peu de temps, le duc de Loulé reviendra aux affaires avec quelques-uns des ministres démissionnaires, qui sont très-populaires et viennent de rendre au pays, dans la gestion des affaires administratives, d'incontestables services.

Un télégramme de Lisbonne fait connaître la composition du nouveau ministère portugais. Le cabinet aura pour chef le comte d'Avila, qui réunira les portefeuilles de l'intérieur et des affaires étrangères. Les autres ministres seront: MM. le vicomte de Scabra, pour la justice et les cultes; José Dias Ferreira, pour les finances; José Maria Magalhães, pour la guerre; le général Coelho do Amaral, pour

la marine, et le conseiller Do Canto Mascarenhas, pour les travaux publics.

Les troubles qui ont éclaté ces jours-ci en Portugal paraissent être apaisés. *La Epoca* rend compte de cette courte agitation:

« Le 1^{er} janvier, dit-elle, il y a eu dans la capitale une manifestation tumultueuse ayant pour objet de présenter au roi une adresse contre les nouveaux impôts; en même temps, il se produisit des troubles à Oporto, et les négociants fermaient d'un commun accord les magasins et les boutiques. La première idée du gouvernement fut de faire respecter la loi et de résister; mais le 2 il y eut, en présence du roi, une réunion du conseil des ministres, et, à la suite de cette réunion, les conseillers responsables de la couronne offrirent leurs démissions, qui furent acceptées. »

La formation du nouveau cabinet a calmé les esprits.

En Prusse, l'attention du monde politique est presque exclusivement attirée en ce moment sur les élections prochaines au Parlement douanier. On pense, non sans raison, que si le parti national l'emporte dans ces élections, la première session du Parlement douanier acquerra une importance sans pareille pour le développement de l'unité allemande.

La campagne romaine est encore parcourue sur quelques points par des bandes de traîtres garibaldiens.

Une lettre de Rome, reproduite par *l'Agence Havas*, raconte que, tout récemment, à la

tombée de la nuit, une bande de quinze individus armés est entrée dans la commune de San Felice, voulut s'emparer du *priore* (maire), qui est riche, et exiger de lui une grosse rançon. La population indignée les mit en fuite, après une lutte dans laquelle cinq habitants furent tués.

Le Congrès des Etats-Unis vient de voter une résolution qui lui a été inspirée par certaines arrestations opérées en Angleterre, de nationaux américains suspects de *senianisme*. Aux termes de cette résolution, le comité des affaires étrangères devrait immédiatement intervenir dans le cas où des citoyens de l'Union seraient maltraités par les autorités anglaises, en Irlande.

LA FAMINE EN ALGÉRIE.

On lit dans la *France* :
Mgr l'archevêque d'Alger nous adresse la lettre suivante que nous nous empressons de publier. C'est un éloquent et chaleureux appel à la charité publique en faveur des habitants indigènes de l'Algérie. Aucun pays n'a été plus récemment éprouvé pendant l'année qui vient de s'écouler et n'est en proie, à l'heure actuelle, à de plus cruelles souffrances. L'insurrection, les sauterelles, les tremblements de terre, la disette, la sécheresse et le choléra ont réduit l'Algérie à un état de misère qui dépasse tout ce qu'on pourrait imaginer. Le gouvernement vient de demander au Corps-Législatif un crédit de 400,000 francs pour venir à son aide; mais qu'est-ce qu'un pareil secours en présence de l'étendue du mal? Voilà

FEUILLETON.

14

LE PARDON.

NOUVELLE.

Par Ch. DESLYS.

(Suite et fin.)

Il s'empressa de la faire asseoir à ses côtés; il lui laissa tout d'abord l'amère consolation des larmes muettes.

Puis, il sut mettre dans ses questions une si intelligente douceur, une autorité si pleine de tendresse, que sa fille adoptive finit par lui dévoiler peu à peu jusqu'aux plus secrètes blessures de son cœur.

— C'est Dieu lui-même qui vous a conduit vers moi, termina-t-elle. Je voulais mourir. Oh! soyez sans crainte... c'était un instant de folie... il ne se renouvellera pas, je vous le jure!... Mais il est un autre refuge pour ceux qui n'ont plus d'espérance ici-bas... un refuge permis, un saint refuge... j'y aurai recours.

— Non, répliqua Marcellus, non, mon enfant... espérez encore... vous serez heureuse!

— Moi!...

— Oui... si vous avez confiance en votre vieil ami... si vous voulez suivre son conseil.

— Je ne comprends pas... expliquez-vous.

— Il faut dire à votre mari tout ce que vous venez de m'avouer à moi.

— A lui... jamais!

— Il le faut... Croyez-moi. Vers le coucher du soleil, Frantz rentre d'ordinaire à son atelier; venez-y ce soir. Oh! je comprends tout ce qu'il vous faudra de courage. Mais, d'ici-là, priez... et si Dieu ne vous donne pas assez de force encore pour tenter cette suprême épreuve, au dernier moment, allez vous agenouiller sur la tombe qui renferme votre père et votre mère. Parfois les morts parlent à ceux qu'ils ont aimés et leur inspirent les résolutions héroïques. A ce soir donc, Eva... à ce soir, ma fille!

Et, après bien d'autres encouragements, qui durant le reste de la journée se renouvelèrent à plusieurs reprises, Marcellus reconduisit Eva vers le château.

Le soir, à l'heure indiquée, Frantz se trouvait effectivement dans son atelier.

Oh! ce n'est plus le fier gentilhomme, le brillant artiste que nous avons montré dans ces premières pages. Mais la fiévreuse alteration de ses traits, la sombre mélancolie de son regard lui prêtent une

beauté plus puissante encore, la beauté de l'archange exilé du ciel, la surhumaine beauté de la douleur.

Il est seul auprès d'une grande toile qui attend encore la première ébauche. Assis sur un escabeau gothique, c'est d'une main distraite qu'il laisse pendre sa palette et ses pinceaux oubliés. Tout révèle en lui un abattement complet, une profonde atonie, une morne désespérance.

Tout-à-coup la porte du chalet s'ouvre; Eva paraît sur le seuil.

Elle portait la même et virgine toile que le jour dont c'était l'anniversaire, que le jour où elle avait été unie avec Frantz; et lentement elle s'avantait vers lui, dans la pénombre de l'atelier, pareille à ces blanches apparitions des vieilles légendes allemandes.

Sa pâleur, sa tristesse; son air grave et recueilli lui donnaient un attrait étrange, une sorte de prestige sésaphique. Jamais... non... jamais elle n'avait été plus gracieuse et plus belle!

A son approche, Frantz s'était levé, pressentant un entretien solennel et décisif.

Il n'osait pas parler encore, cependant; elle aussi, durant quelques secondes, elle se tut.

Relevant enfin vers lui ses grands yeux bleus:

— Frantz, dit-elle, je sais que pour Wilhelm vous êtes véritablement un père, et que je puis vous l'abandonner sans crainte. Voulez-vous permettre que je me retire dans un couvent?... J'y suis résolue.

— Mais pourquoi cette résolution? demanda-t-il au comble de l'étonnement. Pourquoi?...

— Parce que... parce que je vous aime.

— Vous!...

Elle baissait maintenant ses longues paupières, et n'osait plus le regarder.

Néanmoins, et d'une voix qui parlait sur les cordes les plus éplorées de son âme, elle poursuivit:

— Oui, Frantz; il m'est permis de vous l'avouer sans honte, puisque vous êtes mon mari... c'est-à-dire, mon frère. J'ai le malheur de vous aimer autrement qu'une sœur... je souffre auprès de vous... Je ne puis plus vivre ainsi. Oh! laissez-moi partir!

Rien de plus candide, rien de plus immatériel, rien de plus attendrissant que le loyal aveu de ce chaste et légitime amour.

Elle ajouta:

— Je passerai ma vie à prier pour vous, pour mon fils... C'est tout ce qu'il me faut. Quant à vous, cette séparation ne saurait être un chagrin. Vous n'avez jamais eu pour moi qu'une affection complaisante, qu'une généreuse pitié... Vous ne m'aimez pas.

pourquoi nous espérons que l'appel de Mgr l'archevêque d'Alger sera entendu.

Paris, le 1^{er} janvier 1868.

Monsieur le rédacteur,

Veillez me permettre d'emprunter la voie de votre journal pour adresser un appel à la charité catholique, en faveur des habitants indigènes de l'Algérie.

J'ai hésité à prendre cette initiative, surtout en présence des besoins si nombreux du saint-siège, de l'Eglise et de la France; mais le mal s'étend chaque jour davantage et prend des proportions plus douloureuses. Je ne crois pas qu'il me soit permis de me taire plus longtemps.

C'est, en effet, la *famine*, avec toutes ses horreurs, qui décime la population indigène, déjà si éprouvée par les ravages du choléra. Deux années de sécheresse, l'invasion des sauterelles ont épuisé toutes ses ressources. Depuis plusieurs mois, un grand nombre d'Arabes ne vivent plus que de l'herbe des champs ou des feuilles des arbres qu'il se broutent comme les animaux; et maintenant, avec un hiver plus rigoureux que d'habitude, leurs corps épuisés ne résistent plus, ils meurent littéralement de faim. On les voit presque nus, à peine couverts de haillons, errer par troupes sur les routes, dans le voisinage des villes; d'où on a été obligé de les éconduire pour éviter des désordres de toute espèce; on les voit attendant les tombereaux qui enlèvent les immondices pour se les disputer et les dévorer. Rien ne les rebute. Ils vont jusqu'à déterrer, pour les manger, les animaux morts de maladie. Ils enlèvent ceux de nos colons, qui sont obligés de garder leurs fermes le fusil à la main. Chose affreuse à dire, plus affreuse encore à voir, on en trouve, chaque matin, sur les routes, dans les champs, étendus morts d'inanition; on en a trouvé jusqu'à six, huit, dix et douze ensemble, à côté les uns des autres. Nos journaux d'Algérie sont pleins de ces lugubres récits.

Ces pauvres gens, dénués de tout, montrent encore un courage, une résignation farouches, qui seraient vraiment admirables, s'ils étaient inspirés par un sentiment chrétien, et s'ils ne naissaient pas de leur triste fatalisme musulman, qui est la première cause de leurs maux, parce qu'il empêche de leur part toute prévoyance. Lorsqu'ils sentent venir la mort, cette mort lente et affreuse qu'amène la faim, ils ne se plaignent pas, ils ne se révoltent pas; ils s'étendent sur la terre, au bord de quelque chemin, s'enveloppent de leurs haillons, se couvrent la face et attendent leur dernière heure, en murmurant le nom d'Allah.

C'est ainsi qu'ils sont morts du choléra durant tout l'été, c'est ainsi qu'ils meurent maintenant de faim, littéralement fauchés par ces fléaux, comme la moisson par la main du moissonneur.

Des calculs qui ne sont pas exagérés font monter jusqu'à plus de cent mille le nombre des victimes dans ces six derniers mois! Jugez par là, monsieur, du nombre des veuves des orphelins, des vieillards restés sans ressources.

Ces malheureux se présentent en longues troupes dans les cours des fermes, aux portes des cités; on recueille les petits enfants sur les chemins, quelquefois suspendus encore au cou de leurs mères mortes, quelquefois aussi eux-mêmes expirants.

On m'en a apporté que j'ai adoptés. Mgr l'évêque d'Oran m'écrivait avant-hier qu'on lui en avait apporté de même. Il me disait que près de lui, comme près de moi, on meurt de faim, et je sais que la misère n'est pas moins grande dans la province de Constantine.

Dans ces tristes circonstances, le gouvernement de l'Algérie remplit admirablement son devoir. Du travail est proposé à tous les hommes valides, et il y en a pour tous. Un secours extraordinaire pour les veuves et les orphelins est aussi demandé au Corps-Législatif, et il sera sans doute accordé.

Mais ce secours sera bien certainement insuffisant, pour les orphelins surtout qu'il s'agit d'adopter, d'élever. C'est donc pour eux, pour ces pauvres enfants, que je sollicite la charité des âmes chrétiennes et généreuses. Il faudrait pouvoir tous les recueillir. Nos bonnes sœurs se chargeraient volontiers de cette œuvre de miséricorde. Mais ce sont les ressources qui leur manquent et qui me manquent absolument à moi-même. Avant de solliciter la charité des autres, j'ai donné tout ce que j'avais; maintenant, je recevrai avec reconnaissance ce que la charité m'enverra à Alger, où je vais rentrer demain.

La liste des offrandes qui me seraient adressées sera publiée dans la *Semaine religieuse* d'Alger, et une commission de patronage, composée d'ecclésiastiques et de laïques, établie pour surveiller leur emploi et recevoir les orphelins. Je puis déjà en recueillir soixante, mais il y en a, il y en aura peut-être des milliers.

Ce n'est pas sans une certaine timidité que j'adresse cet appel aux chrétiens de France; mais s'ils ne peuvent nous secourir, ils comprendront, du moins, le sentiment qui dicte ma démarche.

Je suis évêque, c'est-à-dire, père, et quoique ceux pour lesquels je plaide ici ne me donnent pas ce titre, je les aime comme mes fils, et je cherche à le leur prouver; heureux, si je ne puis leur communiquer ma foi, d'exercer du moins la charité envers ces pauvres créatures de Dieu.

Veillez agréer, monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments les plus distingués,

† CHARLES,
Archevêque d'Alger.

Les offrandes peuvent être envoyées directement à l'archevêque d'Alger ou au secrétaire de l'œuvre des Ecoles d'Orient, 12, rue du Regard.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le Corps-Législatif a voté à l'unanimité la loi des trois millions pour subvention aux travaux d'utilité communale et pour secours exceptionnels à distribuer par les institutions de bienfaisance.

— Le Corps-Législatif s'est réuni le 7 janvier en séance publique pour discuter le projet de loi relatif aux 400,000 francs de secours pour l'Algérie.

Dans cette séance le rapport de la commission de la loi sur l'armée devait être déposé, et par suite l'ordre du jour sur la reprise de la discussion du projet de loi pourra être fixé.

— On lit dans la *Phare de la Loire* :

On annonce comme positif que M. Ernest Merson, rédacteur en chef du journal officieux de Nantes, est élevé à la dignité de rédacteur en chef du *Constitutionnel*, en remplacement de M. Paulin Lymairac, qui serait nommé conseiller d'Etat.

— Un travail de statistique nous apprend, qu'au 1^{er} janvier 1867, on comptait 61,861 noms français inscrits sur les contrôles de la chancellerie de la Légion d'Honneur.

Dans ce nombre, les chevaliers figurent pour 54,000, les officiers pour 6,000 et les commandeurs pour 1,500.

Il existait 295 grands officiers et 66 grands-croix, parmi lesquels 11 membres de l'Institut.

Le plus ancien grand-croix est le général de Mortemart (1831), le plus récent, le général Daumas.

LES GRANDS HIVERS.

L'hiver de 1868 semble vouloir prendre rang parmi les plus rudes hivers du XIX^e siècle. La Loire est prise complètement, sur une étendue considérable de son parcours. A Paris, la Seine est également gelée, et la croûte de glace est aujourd'hui d'une épaisseur telle, que le fleuve est transformé en grande route et sert à la circulation.

La première mention qu'on trouve dans les historiens de la congélation de la Seine, remonte à l'an 821; elle fut prise pendant un mois, et il en fut ainsi dans les hivers de 1044, 1067, 1124, 1125, 1205, 1216, 1325.

En 1407, le froid fut si rigoureux que la plupart des vignes et des arbres fruitiers furent détruits.

En 1420, Paris eut à souffrir d'un froid si vif, qu'une mortalité extraordinaire se déclara et que la ville perdit plus des deux tiers de sa population. Les loups entraînaient jusqu'au cœur de la ville pour dévorer les cadavres.

— Je ne vous aime pas!... s'écria tout-à-coup Frantz avec un déchirant sanglot, avec un irrésistible élan de passion enfin déchaînée. Je ne vous aime pas... Oh!... sachez-le bien, Eva... moi aussi, je suis malheureux... moi aussi, je suis désespéré... moi aussi, et de toutes les ardeurs de mon âme, je vous aime!

— Vous ne me croyez pas; vous ne pouvez pas me croire... En effet, c'est incroyable! et moi-même... j'étais fou... fou d'ivresse et de colère... J'avais tout perdu... Muldorf me semblait l'auteur de ma ruine, et j'ai voulu me venger. Misérable!... Oh! oui... c'est moi, c'est bien moi!...

— Vous!... vous!... répondit follement la jeune femme, qui reculait en se voilant des deux mains le visage.

— La tête de Frantz se courbait encore davantage, et d'une voix pleine de confusion, de remords, il poursuivait :

— Une occasion de réparer mon crime s'est offerte : ce mariage. En vous rendant l'honneur, j'avais cru qu'à force d'abnégation, de dévouement, je pourrais vous donner aussi la consolation du passé, la sérénité de l'avenir, la vie brillante et glorieuse, le bonheur peut-être. Dieu ne l'a pas voulu;... il nous a mis au cœur à tous deux ce fatal amour... C'est mon châtement à moi, je l'accepte. Mais vous, vous, Eva... Oh! pourquoi m'aimer? ne m'aimez plus, et que du moins je sois seul à souffrir. Oui... oui... n'est-ce pas!... Maintenant que vous savez tout, je ne puis plus être pour vous qu'un objet d'horreur. C'est moi qui ai flétri vos plus belles années, dites-vous cela... c'est moi qui ai fait mourir

— Vous ne me croyez pas; vous ne pouvez pas me croire... En effet, c'est incroyable! et moi-même... j'étais fou... fou d'ivresse et de colère... J'avais tout perdu... Muldorf me semblait l'auteur de ma ruine, et j'ai voulu me venger. Misérable!... Oh! oui... c'est moi, c'est bien moi!...

— Vous!... vous!... répondit follement la jeune femme, qui reculait en se voilant des deux mains le visage.

— La tête de Frantz se courbait encore davantage, et d'une voix pleine de confusion, de remords, il poursuivait :

En 1454, la gelée dura, à partir du 31 décembre, deux mois vingt-et-un jours; la neige tomba pendant quarante-cinq jours consécutifs.

En 1570, le froid dura trois mois dans toute sa rigueur.

En 1608, l'hiver fut si rigoureux, dès le 21 décembre, que les approvisionnements de la capitale en combustibles étaient devenus si rares, que le cotret se vendait 35 sols. Les troupeaux périrent en grand nombre dans les étables, ainsi que toutes les espèces de gibier dans les campagnes et les forêts. La Seine fut si profondément prise, qu'elle portait des charriots pesamment chargés.

En 1683, l'hiver fut si âpre qu'un grand nombre de personnes moururent de froid. Les gelées durèrent trois semaines.

En 1709, le froid extrême occasionna une disette qui fit périr beaucoup de monde. On fabriqua à Paris et à Versailles du pain d'avoine qui fut servi sur la table des princes et des riches.

En 1740, le froid occasionna une nouvelle famine; on fit, par ordre du Parlement, des prières publiques, et on promena par les rues les châsses de sainte Geneviève et de saint Marcel.

En 1768, les cloches des églises se brisèrent sous l'action du froid. L'hiver de 1784 avait changé la physionomie de Paris; la multitude des neiges et des glaces formait d'insurmontables obstacles dans les rues, où l'on ne pouvait plus marcher. Au coin de la rue du Coq-Saint-Honoré, on éleva une pyramide de neige en l'honneur de Louis XVI.

Le 30 décembre 1788, le thermomètre descendit à 18 degrés 1/4 au-dessous de zéro.

L'épaisseur de la glace qui couvrait la Seine fut de 12 pouces; enfin, en 1799, 1810, 1811, 1812, 1814, 1820, 1840, les hivers furent très rigoureux et la Seine fut congelée comme nous la voyons aujourd'hui.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR.

Nous empruntons au procès-verbal des dernières séances du Conseil municipal, les extraits suivants :

Extrait du procès-verbal de la séance du 15 novembre 1867.

Sont présents :

MM. Bury, Courtiller, Lecoy, Delavau (Henri), Besson-Morin, Bucaille, Chudeau, Labiche, Girard (Edouard), Chudeau, Louvet, Ratouis (Charles), De Fos (Gustave), Abellard, Bineau, Thiffoine-Mercereau, Jouffrault, Bonnemère (Félix), Delaunay, Cormery, Pichérit-Chasteau, Terrien et Poulet.

M. Louvet, maire, préside.

M. le Maire invite M. Chudeau, rapporteur

moins scrupuleux, et les musiciens ont l'oreille fine.

Puis, quelques instants plus tard, au souper.

— Que boit ce soir, Monsieur le baron de Rosenwald... toujours de l'eau claire?

— Non! se récria joyeusement Frantz, non... vive Dieu! Je me relève de mon vœu... Je suis délivré de cet enfer d'ici-bas qui s'appelle le remords... Eva m'a pardonné... trinquons avec du vieux melnik!

Et, versant dans les trois verres le vin national de la Bohême, il porta ce toast :

— A la musique!... C'est bien décidément le premier de tous les arts... nous lui devons notre bonheur!

Assise entre les deux artistes, Eva souriait.

Si d'aventure, visitant la Bohême, vous passez devant le château de Rosenwald par quelque belle journée de printemps, semblable à celle du début de ce récit, à celle qui le termine, il est plus que probable que vous apercevrez sur la pelouse, à l'ombre de vieux mélèzes, un beau petit gentleman de dix ans environ jouant avec deux blondes et charmantes fillettes.

Ce sera Wilhelm... et ce seront ses sœurs.

de la commission nommée dans la séance du 9 novembre, à prendre place au bureau et à donner lecture de son rapport.

M. Chudeau lit ce rapport, auquel nous empruntons ce qui suit :

« Messieurs,

La commission qu'à votre dernière séance vous aviez nommée de cinq membres pour étudier les affaires de la commune et vous en rendre compte, s'est trouvée réduite à trois membres par la non-acceptation de MM. Bineau et Leroux; ces deux honorables collègues, qui vous avaient déjà exprimé leur volonté de ne pas accepter cette fonction, et que vous aviez déclaré ne pas vouloir en exonérer, invités par M. le Maire à se réunir à leurs collègues, à la Mairie, le lendemain de votre séance, ont renouvelé leur refus par lettres motivées.

Les trois membres acceptant se sont demandé s'ils avaient bien le droit de s'occuper à trois des affaires de la commune, quand le conseil avait voulu que la commission nommée fût de cinq membres; il n'était malheureusement plus possible de prendre, conformément à l'usage, pour remplacer les deux membres non-acceptant, les deux autres membres du Conseil qui avaient obtenu le plus de suffrages, après les cinq nommés; il fallait une nouvelle réunion du Conseil pour nommer une nouvelle commission: en présence des ces difficultés, les trois membres acceptant ont assumé sur eux trois la charge de l'examen des affaires. Vous allez leur dire, Messieurs, s'ils ont bien ou s'ils ont mal fait.

La commission réduite m'a fait l'honneur de me confier la mission de vous rendre compte de ses travaux; ce que je viens faire en ce moment.

Affaire Chambourdon.

L'affaire Chambourdon n'est pas nouvelle, elle vous a été exposée dans le rapport qui vous a été fait et que vous avez adopté sans discussion, dans votre séance du 10 mai dernier; il est donc inutile de vous l'exposer de nouveau.

Je vous rappellerai seulement qu'il s'agit d'une demande par l'Etat du droit de faire édifier, le long du mur qui sépare la propriété Chambourdon du terrain du Chardonnet, propriété de la ville, un abreuvoir et des latrines pour le service du quartier de cavalerie, en usant du droit commun d'appuyer ces constructions au mur.

M. Chambourdon s'est opposé à l'exécution de ces travaux, faisant valoir plusieurs raisons: il était propriétaire exclusif du mur de séparation; il avait par derrière ce mur la propriété d'un mètre de terrain; son mur était construit sur une place publique.

Des poursuites furent alors commencées par l'Etat contre M. Chambourdon, qui appela la ville en cause comme propriétaire du Chardonnet.

M. Chambourdon, qui paraît avoir renoncé à ses premières prétentions, sauf à celle relative à la propriété exclusive du mur séparatif, en élève une nouvelle; c'est de s'opposer aux constructions projetées, par cette raison que l'Etat, en les édifiant, va retrécir le couloir qui existe entre son mur et les nouvelles écuries, et par là, gêner la circulation et la rendre dangereuse.

Le plan du Génie militaire nous a révélé des faits et fait connaître un état de choses ancien dont le rapport du mois de mai ne fait pas mention.

M. le rapporteur, après un coup-d'œil rétrospectif, donne ainsi les conclusions de la commission:

« Attendu que l'Etat ne fait qu'user d'un droit incontestable:

« Que l'état des lieux créé depuis 1862 fait à M. Chambourdon une position certainement plus avantageuse que ne l'était l'ancienne;

« Que d'un autre côté les constructions projetées n'apporteront pas une gêne bien considérable à M. Chambourdon, qui s'en exagère bien certainement les inconvénients, puisqu'il aura encore un passage très-suffisamment large pour son exploitation;

« M. le maire et la commission vous proposent:

1° De subroger l'Etat dans les droits de la ville à l'acquisition de la mitoyenneté du mur de M. Chambourdon pour le cas où ce mur serait jugé lui appartenir exclusivement;

2° De faire cette acquisition aux frais de l'Etat;

Et de l'autoriser:

A réaliser son projet dans les conditions du plan présenté par le Génie militaire, aux conditions suivantes:

1° D'entretenir dans un état constant de viabilité l'espace qui se trouvera rester libre, après ses constructions, entre le mur Chambourdon et les nouvelles écuries;

2° De ne pouvoir jamais attacher de chevaux au mur de ces écuries neuves, du côté de ce passage, pour ne pas le rendre dangereux et impraticable;

3° De ne pouvoir, dans aucun cas et sous aucun prétexte, donner à ses latrines d'autre entrée ou sortie sur le passage que par celle indiquée au plan et pratiquée du côté sud.

Cimetière. — Agrandissement.

M. le Maire, à votre dernière séance, vous a fait part du désir de l'administration d'agrandir notre cimetière et vous a donné les raisons excellentes qui militent en faveur de ce projet.

Le cimetière actuel a 2 hectares 60 ares, soit 26,000 mètres de superficie. Cette superficie est insuffisante à raison du grand nombre de concessions de terrain; le nombre de ces concessions augmente de plus en plus chaque année.

La reprise des tombes non concédées a lieu présentement au bout d'une période de 12 ans environ; évidemment cette période est trop courte, bien que la loi n'exige qu'un délai de 5 années.

Pour satisfaire à de bonnes conditions de convenance et de piété envers les morts, la reprise ne devrait avoir lieu qu'au bout de 18 à 20 ans.

Il faut donc agrandir notre cimetière, et c'est du côté du sud que peut et doit se faire cet agrandissement.

Les propriétaires du terrain nécessaire à l'agrandissement sont au nombre de huit.

M. le Maire a prié M. Chauvet, de Varrains, homme connu de lui et de vous tous aussi, Messieurs, sans doute, pour son honorabilité et ses connaissances, de vouloir bien s'aboucher avec les propriétaires et les amener à vendre, à la ville, les portions de leurs terrains nécessaires à l'agrandissement projeté.

M. Chauvet, a accepté le mandat et a obtenu des différents propriétaires des promesses de vente qui sont pour eux irrévocables, et qui le deviendront pour la ville après les approbations nécessaires.

Voici, Messieurs, le détail de ces promesses de vente:

« Louis et Marie Millon, de Chacé, 2 ares 75 centiares, pour 200 fr., ci. »	h. 2 a. 75 c. —	200 f.
« François Gondoin, de Varrains, même contenance et même prix, ci. »	2 75 —	200 »
« Pierre Billouin, maçon à Varrains, même contenance et même prix, ci. »	2 75 —	200 »
« René Dubois-Gilard, de Varrains, même contenance et même prix, ci. »	2 75 —	200 »
« Jean Duveau, de Chacé, même contenance, prix: 270 fr., ci. »	2 75 —	270 »
« Madeleine Millon, veuve de Maurice Gatreau, 5 ares 50 centiares, prix: 450 fr., ci. »	5 50 —	450 »
« Marie Hardouin, veuve Jean Duveau, 6 ares 40 centiares, prix: 466 fr., ci. »	6 40 —	466 »
« Et Louis Girard et Jeanne Girard, sa femme, de Saint-Vincent, commune de Dampierre, 2 hectares 42 ares, prix: 17,617 fr., ci. »	2 42 —	17,617 »
Total des contenance: 2 hectares 67 ares 65 centiares.	2 67 65	
Total du prix: 19,628 fr.		19,628 »

Le prix de ces acquisitions serait payable: celui de tous les acquéreurs autres que M. et M^{me} Girard, un mois après l'approbation de la vente; celui de M. et de M^{me} Girard, dans un délai de deux années, à partir de l'entrée en jouissance, avec intérêt annuel de cinq pour cent, et faculté par la ville d'anticiper le paiement, en prévenant six mois d'avance.

Au moyen de cet agrandissement, le cimetière contiendra cinq hectares vingt-sept ares soixante-cinq centiares, et satisfera pleinement aux désirs de l'administration municipale, aux besoins et aux convenances.

Cet agrandissement nécessitera la démolition du mur sud et sa reconstruction à l'extrémité des terrains acquis. Le devis de ces travaux, dressé par M. l'architecte-voier de la ville, s'élèvera à la somme de 10,000 francs.

« Votre Commission, Messieurs, n'a pu qu'approuver la sollicitude de l'administration et les raisons excellentes qui militent en faveur du projet d'agrandissement; elle vous demande de vouloir bien accorder à M. le Maire toutes les autorisations nécessaires pour: la déclaration d'utilité publique, la réalisation des promesses de vente, le paiement des prix dans les termes fixés, les travaux de clôture, leur paiement.

Rue des Boires. — Abords de l'Hospice-Général.

La rue des Boires est encore loin de pouvoir être régularisée et achevée; sa régularisation et son achèvement, surtout dans la partie qui débouche sur la place de la Gendarmerie (environ la moitié de sa longueur), nécessitent l'acquisition de terrains et maisons que l'état des finances de la ville ne permet pas de faire aujourd'hui.

Mais la portion de cette rue qui part de l'extrémité du mur nord de l'Hospice-Général est en état de recevoir les améliorations qu'exige son importance.

Elle est dans ce moment dans un état déplorable de viabilité causé par les nombreux charrois de matériaux qu'a rendu nécessaires la construction de l'Hospice: de là nécessité de réparation.

L'idée première avait été d'établir de chaque côté de cette rue, dans la partie ci-dessus dite, des trottoirs qui seraient pavés en pavés d'échantillon, et de paver le milieu de la chaussée en mac-adam.

Le pavage en mac-adam avait un double objet; de faire une économie *actuelle* assez considérable et d'amortir le bruit et la secousse des charrettes et voitures, ce qui ne manquerait pas d'intérêt pour les pauvres malades.

« Votre commission n'a pas adopté cette idée du pavage de la chaussée en mac-adam, elle préférerait le pavage en pavés d'échantillon. Le mac-adam coûte, sans doute, moins cher que le pavé d'échantillon; mais il est d'un entretien beaucoup plus coûteux, et il pourrait bien se faire qu'en dernière analyse, les différences du prix de premier établissement et ceux de l'entretien se compensassent, dans notre cas surtout, où l'entretien sera très-considérable en raison même de la grande fréquentation de la rue.

Le mac-adam a deux très-graves inconvénients: l'un d'être très-boueux par la pluie, l'autre de se détériorer par la sécheresse et de produire une poussière très-gênante pour les voisins; il est bon pour les routes, mais mauvais pour les rues.

Quant à l'amoindrissement du bruit et de la secousse pour les malades, on n'avait pas réfléchi que le service-hôpital était établi du côté de la rue de l'Hôtel-Dieu; que le passage des voitures et charrettes se ferait par conséquent à une distance telle, que le bruit et la secousse ne pourraient se faire sentir.

Le devis du pavage en mac-adam de la portion en question de la rue des Boires s'élèverait, y compris les trottoirs dont la moitié de la dépense doit être supportée par les riverains, pour la part afférente à la ville, à 6,026 fr. 44 c.

Le devis du pavage en pavés d'échantillon, y compris les trottoirs auxquels rien ne serait

changé, s'élèverait pour la même portion afférente à la ville, à 9,755 fr. 75, d'où une différence de plus d'un tiers.

Malgré cette différence considérable, votre commission, à l'opinion de laquelle s'est rallié M. le Maire, est d'avis et vous propose d'adopter le pavage en pavés d'échantillon.

Si vous l'adoptez, vous donnerez en même temps à l'autorité administrative, les autorisations nécessaires pour l'exécution des travaux et le paiement de la dépense.

(La suite au prochain numéro.)

Les quatre députés du département de Maine-et-Loire ont voté l'article 5 de la loi militaire, qui fixe à cinq ans la durée du service dans la garde nationale mobile.

Voici leur vote sur la prise en considération de l'amendement présenté par M. Javal, demandant l'interdiction du remplacement dans la garde nationale mobile:

M. Berger a voté pour l'adoption de l'amendement.

MM. Segris, Louvet et le comte de Las-Cases ont voté contre.

La quête de vieux vêtements pour les pauvres a commencé ce matin dans tous les quartiers de la ville.

Nous avons reçu la lettre suivante:

Monsieur le Rédacteur,

Une enquête est ouverte à la Sous-Préfecture sur l'avant-projet d'établissement d'un canal destiné à dériver une portion des eaux de la Loire pour les conduire à Paris.

Ce projet qui touche à des intérêts les plus graves est à peine connu de nos concitoyens.

A la séance du 30 décembre dernier, l'Administration municipale fut instamment priée de vouloir bien réunir le conseil, l'enquête devant être close le 15 du présent mois.

Les renseignements officiels nous faisant défaut, nous empruntons à un journal de Paris les notes suivantes:

Les populations riveraines de la Loire réclament, depuis un quart de siècle, des mesures sérieuses, énergiques, pour améliorer la navigation de ce beau fleuve.

On leur répond aujourd'hui en prenant à la rivière, qui manque d'eau déjà, quelque chose comme 10,000 litres par seconde, 600,000 par minute, 36 millions de litres d'eau par heure, et 864 millions par jour!

Tels sont, du moins, les chiffres donnés par l'*Union de l'Ouest*, et nous avons tout lieu de les croire exacts...

CHARLES DELAUNAY.

Saumur, le 8 janvier 1868.

Le thermomètre est toujours bas. Le vent est incertain, tantôt il souffle du nord, tantôt du midi, ce qui fait espérer un adoucissement de température. Une épaisse couche de neige enveloppe notre pays, et même semble générale; de tous côtés de la France, les journaux signalent l'intensité du froid et de grandes chutes de neiges.

Les petits oiseaux, engourdis par le froid et privés de nourriture, se laissent prendre facilement. Il en est apporté des quantités considérables sur notre marché, et beaucoup sont expédiés sur Paris.

Ce matin, le thermomètre marque 3 degrés au-dessous de zéro, mais le vent est nord-est.

Le froid n'avait pas été encore aussi vif à Angers que dimanche dernier. A sept heures du matin, les thermomètres marquaient 14 degrés au-dessous de zéro.

Des personnes venues à Angers affirment qu'en pleine campagne les thermomètres étaient descendus à 17 degrés.

A Angoulême, il y a eu jusqu'à 10 degrés au-dessous de zéro.

A Périgueux, le froid est de plus en plus rigoureux. Toutes les rues sont couvertes de verglas. La rivière de l'Isle charrie des glaçons; elle est gelée sur les deux rives.

A Bordeaux, les rues ont été, pendant près de deux jours, à peu près impraticables. La

